

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 34
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 15

Votants : 49

Date de la convocation
23 juin 2022

Secrétaire de séance :
M. Cédric BOQUET

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,
Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent. LOGEART Johan. MAROTTE Philippe. CLEMENT Dominique. BENONY Miquel

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DU VAL DE NOYE - DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2022
BUDGET ANNEXE RASPE - DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2022
BUDGET ANNEXE RASPA - DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2022**

RAPPORT DE M. DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 02 mai 2022, relative aux votes des budgets : principal et annexes 2022 de la CCALN,

Vu les avis des Conseils d'exploitation des RAPSE et RAPSAs en date du 15 juin 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 juin 2022,

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de Décision Modificative n°1 au BP 2022 BUDGET ZONE DU VAL DE NOYE, les ajustements budgétaires suivants :

● Dépenses d'Investissement :

Chapitre 23 - Article 2313 : Constructions : - 13 377 €

Chapitre 21 – Article 21531 : Réseaux d'Adduction d'eau : + 431 €

Chapitre 21 – Article 21532 : Réseaux d'Assainissement : + 10 613 €

Chapitre 21 – Article 21533 : Réseaux câblés : + 2 333 €

› Entérine par voie de Décision Modificative n° 1 au BP 2022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (RASPA), les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses d'Investissement :**

Chapitre 20 - Article 2031 : Frais d'étude : - 5 389.38 €

Chapitre 21 - Article 21532 : Réseaux d'assainissement : - 30 000 €

Chapitre 23 - Article 2315 : Inst Matériel et outillage : +35 389.38 €

› Entérine par voie de Décision Modificative n° 1 au BP 2022 BUDGET ANNEXE EAU (RASPE), les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 67 – Article 673 : Titres annulés : + 2000 €

Le Budget annexe RASPA présentera un suréquilibre de Fonctionnement à hauteur de 471 946.23 €

› autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

05/07/22

Le Président,


Alain DOVERGNE

Affiché le

05/07/22

